Observatoire des Élections en Europe

1) Analyse : Page 01
2) Résultats 1er tour : Page 06
3) Résultats 2nd tour : Page 09

Le nouveau président de la République Emmanuel Macron à la recherche d'une majorité parlementaire

Corinne Deloy

Analyse

Les Français sont appelés aux urnes les 11 et 18 juin prochains pour renouveler les 577 membres de l'Assemblée nationale, chambre basse de leur parlement. Après avoir été largement élu à la présidence de la République le 7 mai dernier, Emmanuel Macron (La République en marche, LREM) doit en effet maintenant parvenir à s'imposer lors de ces élections législatives de façon à disposer de la majorité nécessaire pour appliquer son programme car si le chef de l'Etat possède, en France, un rôle important en politique extérieure, il partage ses pouvoirs avec le Premier ministre et son gouvernement pour tout ce qui concerne la politique intérieure.

Le 15 mai dernier, Emmanuel Macron a nommé Edouard Philippe (Les Républicains, LR) au poste de Premier ministre. Celui-ci a formé son gouvernement deux jours plus tard. La nouvelle équipe qui dirige la France est, comme Emmanuel Macron l'avait promis, strictment paritaire et composée de personnalités venues d'horizons divers. Des rangs de la gauche : quatre ministres sont issus du Parti socialiste (PS) et deux du Parti radical de gauche (PRG), et de la droite : trois autres viennent des Républicains et trois autres encore du Mouvement démocrate (MoDem). Nicolas Hulot, qui jusqu'alors avait toujours refusé de participer à un gouvernement, représente le courant écologiste. Enfin, onze des vingt-deux membres du gouvernement viennent de la société civile.

Le gouvernement est chargé de commencer à mettre en place le programme du nouveau président de la République et, bien sûr, de mener la campagne des élections législatives des 11 et 18 juin prochains. Le choix d'Edouard Philippe comme Premier ministre s'explique par la volonté d'Emmanuel Macron de diviser et d'affaiblir la droite à la veille du scrutin, l'effondrement de la gauche ayant eu lieu lors de l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai derniers. Ainsi, le nouveau chef de l'Etat a confié le ministère de l'Economie à Bruno Le Maire et le ministère de l'Action et des comptes publics à Gérald Darmanin, deux membres des Républicains, afin de bien marquer qu'il ne pouvait en aucun cas être considéré comme le successeur du président François Hollande (PS).

La République en marche, nouveau nom du mouvement créé par Emmanuel Macron (celui-ci en a confié les rênes à Catherine Barbaroux jusqu'au prochain congrès du parti qui aura lieu cet été), présente des candidats dans 522 circonscriptions. En effet, plusieurs hommes et femmes politiques qui ont exprimé leur désir de travailler avec la nouvelle équipe en place, comme l'ancien Premier ministre Manuel Valls (2014-2016) ; Stéphane Le Foll, ex-ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (2012-2017) ; Marisol Touraine, ancienne ministre des Affaires sociales et de la Santé (2012-2017), et Myriam el Khomri, ex-ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social (2015-2017) à gauche mais également les députés sortants Thierry Solère (LR) et Franck Riesler (LR) à droite. Plus de la moitié (52%) des 522 candidats de la République ne marche n'ont jamais eu de mandat électif.

Les membres du gouvernement qui se présentent aux suffrages des électeurs devront démissionner de leur poste s'ils sont battus en juin prochain. Six d'entre eux sont concernés. Par ailleurs, les ministres et secrétaires d'Etat doivent également démissionner des exécutifs locaux qu'ils dirigent dans le mois qui vient.

A trois semaines du scrutin législatif, la question est : après avoir largement élu Emmanuel Macron à la tête de l'Etat, les Français vont-ils lui donner une majorité ou bien l'appartenance à une famille politique ou à l'un des deux bords de l'échiquier politique va-t-elle reprendre le dessus et s'avérer primordiale dans le vote des électeurs ?
La dernière enquête d'opinion réalisée par l'institut Opinion Way entre les 16 et 18 mai derniers crédite La République en marche de 27% des suffrages. Le parti devance les Républicains alliés à l'Union des démocrates et indépendants (UDI), formation centriste dirigée par Jean-Christophe Lagarde, qui recueilleraient 20% des voix tout comme le Front national de Marine Le Pen. A gauche, le Parti socialiste allié à Europe écologie-Les Verts, parti conduit par David Cormand, obtiendrait 11% des suffrages et serait devancé par la France insoumise (FI) de Jean-Luc Mélenchon qui recueillerait 14% des voix.

Les Républicains veulent croire à la victoire le 18 juin prochain

A droite, les Républicains se battent pour la victoire. Emmenés par François Baroin, la formation refuse que l'avenir politique de la France se résume à un face à face entre Emmanuel Macron, qu'elle accuse d'être le représentant d'un nouveau Parti socialiste, et le Front national. Les Républicains, qui savent que les Français aimeraient voir les politiques de gauche et de droite travailler ensemble et qu'ils aspirent à l'union nationale, assurent qu'ils auront une attitude constructive face au nouveau chef de l'Etat. « Le pays ne comprendrait pas que nous nous engagions dans une opposition systématique » a déclaré l'ancien Premier ministre (1995-1997) et actuel maire de Bordeaux, Alain Juppé (LR).

François Baroin veut répondre au sentiment de rupture et d'abandon des Français et défend une ligne modérée. Parmi les Républicains, certains, comme Laurent Wauquiez, ont fait le choix d'une ligne plus dure. Beaucoup d'électeurs de droite ont le sentiment d'avoir été volés lors de l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai dernier, non seulement d'avoir été volés de la victoire mais aussi d'avoir été privés du débat sur le fond qu'ils attendaient et ce pas seulement en raison des affaires qui ont rendu la campagne de leur candidat François Fillon inaudible mais également à cause du programme de ce dernier, considéré comme trop dur et accusé d'avoir fait fuir les électeurs des catégories populaires comme de la classe moyenne. Le programme défendu par les Républicains pour les élections législatives a donc été un peu modifié.

La formation prévoit toujours de supprimer 500 000 postes de fonctionnaires mais désormais sur sept ans, soit 300 000 postes au cours des cinq prochaines années et ce sans toucher au personnel hospitalier et de sécurité (au contraire, 10 000 policiers et gendarmes supplémentaires seraient engagés). Elle souhaite ramener les dépenses publiques à la moitié du PIB (celles-ci en représentent 57% aujourd'hui), réaliser 100 milliards d'euros économies baisser de 10% l'impôt sur le revenu et parvenir à l'équilibre budgétaire dans cinq ans. Les Républicains veulent augmenter de 300 euros les retraites les plus basses et de 10% les petites pensions de réversion.

Quelle opposition ?

Au Front national, la défaite du 7 mai a été douloureuse et a eu plusieurs conséquences, notamment la remise en cause de la ligne anti euro défendue par Florian Philippot, vice-président du parti. Par ailleurs, à la surprise générale, Marion Maréchal Le Pen, nièce de Marine Le Pen, l'une des deux députés de la formation et la benjamine de l'Assemblée nationale, a décidé de ne pas se représenter lors des élections législatives des 11 et 18 juin prochains. Elle quitte, pour l'heure, la vie politique. Après plusieurs jours d'hésitation, Marine Le Pen a décidé, elle, d'être candidate à ce scrutin.

Celle qui a porté sa formation à ses niveaux les plus élevés le 7 mai dernier (après avoir dominé toutes les élections intermédiaires entre les deux scrutins présidentiels) est apparue affaiblie après sa défaite. Chose suffisamment rare pour être noté dans ce parti où l'autocritique est rare, Marine Le Pen a reconnu avoir « raté » son débat télévisé face à Emmanuel Macron entre les deux tours : « trop de fougue, trop de passion » a-t-elle analysé.

La présidente du Front national est arrivée en tête du premier tour de l'élection présidentielle dans 216 circonscriptions. Le 7 mai, elle l'a emporté dans 45 circonscriptions et a obtenu plus de 45% des suffrages dans 66 autres. Le parti, qui présente 86% de nouveaux candidats aux élections législatives, compte bien capitaliser sur ces résultats.

Le Front national se veut la première force d'opposition au projet du nouveau président de la République Emmanuel Macron et espère remporter au moins quinze sièges à l'Assemblée nationale, de façon à constituer un groupe parlementaire. Cependant, les élections législatives constituent une épreuve pour la formation populiste, le maintien au deuxième tour étant plus difficile qu'à l'élection présidentielle. En effet, un candidat doit recueillir le vote d'au moins 12,50% des inscrits au premier tour pour pouvoir se maintenir au deuxième tour, ce qui, avec une abstention moyenne de 35%, correspond à environ 20% des suffrages exprimés.

A gauche, le Parti socialiste est pris en étau entre les radicaux de la France insoumise conduite par Jean-Luc Mélenchon et les sociaux-libéraux de La République en marche. La division de la gauche est néfaste pour chacune de ses parties tant jusqu'à aujourd'hui, seuls les accords entre formations et les désistements permettaient à certains, et notamment les membres des plus « petits » partis de cette tendance politique, d'être élus. « Il y a encore quelques jours, sur le terrain, les citoyens nous disaient qu'il fallait donner une chance au président Emmanuel Macron mais, depuis la nomination d'Edouard Philippe à Matignon (résidence du Premier ministre français), beaucoup trouvent que le président de la République s'est trop marqué politiquement à droite » veut croire le dirigeant socialiste Jean-Christophe Cambadélis.
Les candidats du son parti semblent désenchantés. Ils font campagne sans réel programme ou stratégie, chacun dans son coin, sur son nom propre et se réclament le moins possible de leur identité socialiste.

Le candidat socialiste à la dernière élection présidentielle, Benoît Hamon, a annoncé qu'il lancerait le 1er juillet prochain un mouvement « pour reconstruire une gauche inventive, qui dépassera les étiquettes politiques ». De même, la maire de la capitale Paris, Anne Hidalgo (PS), a déclaré qu'elle lançait, avec l'ancienne ministre de l'Emploi et de la Solidarité (1997-2000), Martine Aubry (PS), et l'ex-ministre de la Justice (2012-2016), Christiane Taubira, Dès demain, « mouvement d'innovation ouvert à tous les humanistes qui croient encore en l'action ».

Enfin, de son côté, Jean-Luc Mélenchon, autre candidat malheureux à l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai derniers, a décidé de se passer du soutien du Parti communiste français (PCF) et présentera des candidats sous la seule identité de sa formation de la France insoumise. « Après un vote de refus et de peur, le moment est venu pour un choix positif, le choix d'un avenir en commun » a t-il déclaré. Lui-même sera candidat dans la deuxième ville du pays, Marseille, face au socialiste Patrick Menucci et à Corinne Versini (LREM) dans la circonscription où Marine Le Pen a fait, à l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai derniers, son résultat le plus faible de toute la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). « Jean-Luc Mélenchon va chercher à tuer tout ce qui est à sa gauche et à sa droite du Parti socialiste au Parti communiste français en passant par Europe écologie-Les Verts pour apparaître comme la seule force de gauche » a indiqué Frédéric Dabi, directeur adjoint de l'institut d'opinion IFOP.

Le système politique français

Le Parlement, bicaméral, comprend l'Assemblée nationale, chambre basse, qui compte 577 députés élus au suffrage universel direct pour 5 ans, et le Sénat, chambre haute, dont les 348 membres sont désignés pour six ans au suffrage universel indirect.

Les députés sont élus au système uninominal majoritaire à deux tours au sein de 577 circonscriptions (556 pour les départements de la métropole, 10 pour les départements d'outre-mer et les collectivités territoriales et 11 pour les Français qui résident hors de France). Pour être désigné au premier tour de scrutin, un candidat doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés et que ce chiffre corresponde à au moins un quart des électeurs inscrits. Si aucun candidat n'est élu lors du premier tour, un deuxième tour est organisé une semaine plus tard. Tous les candidats ayant obtenu au moins 12,50% des électeurs inscrits dans la circonscription au premier tour sont autorisés à se maintenir au deuxième tour. Si un seul des candidats remplit cette condition, celui ayant obtenu le deuxième plus grand nombre de voix au premier tour est alors autorisé à se maintenir.

En France, les partis politiques reçoivent une aide de l'Etat attribuée proportionnellement au nombre de suffrages obtenus par chacun d'entre eux lors des élections législatives pour tout candidat obtenant au moins 1% des voix dans au moins 50 circonscriptions (ou dans l'ensemble de celles où des candidats du parti étaient présents dans le cas de l'outre-mer). En moyenne, chaque suffrage rapporte 1,42 euro. Les partis reçoivent également une subvention proportionnelle au nombre de leurs parlementaires (députés et sénateurs). Un élu représente 37 280 euros.
La loi électorale oblige les partis politiques à présenter au moins 50% de candidates (à 2% près). Les partis qui ne respectent pas ce principe voient l'aide qu'ils reçoivent de l'Etat diminuée d'un pourcentage égal à la moitié de l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe rapporté au nombre total de candidats.
Enfin, la loi du 16 février 2014 interdit le cumul d'un mandat parlementaire avec une fonction exécutive locale.

Dix partis politiques avaient obtenu des sièges à l'Assemblée nationale lors des dernières élections législatives des 10 et 17 juin 2012. Il s'agit des suivants :

- le Parti socialiste (PS), parti dirigé par Jean-Christophe Cambadélis, compte 280 députés ;
- l'Union pour un mouvement populaire (UMP), devenue les Républicains (LR) et conduite par Bernard Accoyer, possède 194 sièges ;
- Europe écologie-Les Verts (EE-LV), formation dirigée par David Cormand, compte 17 élus ;
- le Nouveau Centre (NC) possède 12 élus ;
- le Parti radical de gauche (PRG) compte 12 députés ;
- le Font de gauche (FG), alliance du Parti de gauche de Jean-Luc Mélenchon et du Parti communiste français (PCF) de Pierre Laurent, possède 10 sièges ;
- le Parti radical valoisien (PRV) compte 6 élus ;
- le Centre pour la France possède deux sièges ;
- le Front national (FN), formation populiste dirigée par Marine Le Pen, compte deux élus ;
- l'Alliance centriste possède deux siège.

L'Assemblée nationale compte également 15 députés divers droite, 22 élus divers gauche, deux députés régionalistes et un député d'extrême droite.

La quinzième législature de la Ve République s'ouvrira le 27 juin prochain.

Rappel des résultats des élections législatives des 10 et 17 juin 2012 en France

Participation : 57,22% au premier tour et 55,40% au deuxième tour

Formations politiques	Nombre de voix obtenues (1er tour)	Pourcentage des suffrages recueillis (1er tour)	Nombre de voix obtenues (2etour)	Pourcentage des suffrages recueillis (2e tour)	Nombre de sièges
Extrême gauche	253 386	0,98			0
Front de gauche (FG)	1 793 192	6,91	249 498	1,08	10
Parti socialiste (PS)	7 618 326	29,35	9 420 889	40,91	280
Europe Ecologie Les Verts (EE-LV)	1 418 264	5,46	829 036	3,60	17
Divers gauche	881 555	3,40	709 395	3,08	22
Parti radical de gauche (PRG)	428 898	1,65	538 331	2,34	12
Le Centre pour la France	458 098	1,77	113 196	0,49	2
Union pour un mouvement populaire (UMP)	7 037 268	27,12	8 740 628	37,95	194
Divers droite	910 034	3,51	417 940	1,82	15
Nouveau Centre	569 897	2,20	568 319	2,47	12
Parti radical valoisien (PRV)	321 124	1,24	311 199	1,35	6
Alliance centriste	156 026	0,60	123 132	0,53	2
Front national (FN)	3 528 663	13,60	842 695	3,66	2
Extrême droite	49 499	0,19	29 738	0,13	1
Ecologistes	249 068	0,96			0
Régionalistes	145 809	0,56	135 312	0,59	2
Autres	133 752	0,52			0

Source : Site internet du ministère de l'intérieur français (http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Legislatives/elecresult__LG2012/(path)/LG2012/FE.html)

La République en marche (LREM) du président de la République Emmanuel Macron largement en tête au premier tour des élections législatives françaises

Résultats 1er tour

La République en marche (LREM), parti du nouveau président de la République Emmanuel Macron et dirigé par Catherine Barbaroux, est arrivée largement en tête du 1er tour des élections législatives le 11 juin en France avec 28,21% des suffrages. Son allié du Mouvement démocrate (MoDem), présidé par le ministre de la Justice François Bayrou, a obtenu 4,11% des voix. LREM a devancé les Républicains (LR), conduits par Bernard Accoyer, qui ont recueilli 15,77% des suffrages. Leurs partenaires de l'Union des démocrates et indépendants (UDI), parti centriste dirigé par Jean-Christophe Lagarde, ont remporté 3,03% des voix. « *Emmanuel Macron et son mouvement suivent une stratégie de domination hégémonique. Je ne pense pas que ce soit sain pour le débat démocratique pour les 5 années à venir* » avait répété François Baroin, chef de file LR pour ce scrutin législatif, durant la campagne électorale. Il n'a pas été entendu.

Le Front national (FN), parti populiste dirigé par Marine Le Pen, est arrivé en 3e position et a perdu tout espoir de devenir le principal parti d'opposition à Emmanuel Macron. Il a recueilli 13,2% des suffrages. La France insoumise (FI), conduite par Jean-Luc Mélenchon, a pris la 4e place avec 11,02% des voix. Les deux dirigeants populistes ne sont pas parvenus à amener leurs partis respectifs à réaliser un résultat aussi élevé que celui qu'ils avaient chacun atteint lors du 1er tour de l'élection présidentielle le 23 avril dernier (respectivement 21,53% et 19,64% des suffrages).

Le Parti socialiste (PS), dirigé par Jean-Christophe Cambadélis, connaît une défaite totale. Le PS, qui, en 2012, régnait en maître sur la vie politique française (présidence de la République, majorité au parlement, dans les régions, les départements et les municipalités), a recueilli 7,44% des suffrages. Son avenir est très compromis.

La très faible participation constitue l'autre fait notable du 1er tour des élections législatives du 11 juin : moins de la moitié des électeurs (48,71%, - 8,51 points par rapport au 1er tour des élections législatives des 10 et 17 juin 2012) se sont rendus aux urnes, soit le taux de participation le plus faible depuis les débuts de la Ve République en 1958, et plus largement de toute l'histoire du pays.

Résultats du 1er tour des élections législatives du 11 juin 2017 en France

Participation : 48,71%

Partis politiques	Nombre de voix obtenues	Pourcentage des suffrages recueillis
Extrême gauche	175 387	0,77
Parti communiste (PCF)	615 503	2,72
La France insoumise (FI)	2 497 661	11,02
Parti socialiste (PS)	1 685 773	7,44
Parti radical de gauche (PRG)	106 287	0,47
Divers gauche	362 328	1,60
La République en marche (LREM)	6 390 797	28,21
Mouvement démocrate (MoDem)	932 229	4,11
Union des démocrates et indépendants (UDI)	687 219	3,03
Les Républicains (LR)	3 573 366	15,77
Divers droite	625 395	2,76
Debout la France (DLF)	265 433	1,17
Front national (FN)	2 990 592	13,20
Extrême droite	68 319	0,30
Ecologistes	973 739	4,30
Régionalistes	204 078	0,90
Autres	500 458	2,21

Source : ministère français de l'intérieur http://elections.interieur.gouv.fr/legislatives-2017/FE.html

Une fois de plus, la logique institutionnelle a été respectée et les Français ont confirmé lors de ce 1er tour des élections législatives leur vote du scrutin présidentiel en offrant au nouveau chef de l'Etat la majorité dont il a besoin pour gouverner.
On s'attendait à une vague jaune (la couleur de LREM), cela a été un véritable tsunami. Les électeurs ont très largement accordé leurs suffrages à des candidats encore inconnus du grand public il y a quelques semaines (on rappellera que 40% des députés sortants ne se représentaient pas) et ont poussé vers la sortie de nombreux ténors de la vie politique. Les personnalités de gauche, au pouvoir ces 5 dernières années, ont été les plus nombreuses à être victimes de ce que l'on appelle désormais le « dégagisme » (rejet des professionnels de la politique) et sont éliminés dès le 1er tour : le dirigeant du PS Jean-Christophe Cambadélis ; le candidat malheureux du PS à l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai dernier (6,35% des suffrages) Benoît Hamon ; les anciens ministres socialistes Matthias Fekl (2014-2017) et Aurélie Filippetti (2012-2014) ou écologistes Emmanuelle Cosse (2016-2017) et Cécile Duflot (2012-2014) mais aussi l'ancien conseiller spécial du président de la République Nicolas Sarkozy (2007-2012) Henri Guaino (LR), député sortant. Beaucoup devraient suivre lors du 2e tour le 18 juin prochain.

En effet, le positionnement au centre de La République en marche (LREM) lui donne de larges réserves de voix. Lors du 2e tour, ses candidats devraient ainsi pouvoir bénéficier des reports de voix des sympathisants de la gauche lorsqu'ils sont opposés à des candidats de droite et des reports de voix des proches de la droite lorsqu'ils sont opposés à des candidats de gauche.

Le succès au 1er tour des élections législatives de LREM, parti politique créé il y a tout juste un an, est indéniable même si celui-ci doit être relativisé compte tenu de la faiblesse de la participation, marque de fatigue électorale, sentiment de nombreux Français que tout se joue à l'élection présidentielle mais également signe d'une profonde division de la société française (on rappellera qu'un électeur sur deux – 49,99% – a voté pour un candidat populiste lors du 1er tour du scrutin présidentiel du 23 avril dernier). Cette victoire doit beaucoup au talent des forces regroupées autour d'Emmanuel Macron mais elle s'explique également par la faiblesse de leurs adversaires, et notamment des partis politiques, de droite comme de gauche, qui ont dominé la vie politique française au cours des dernières décennies.

Même si un certain rééquilibrage pourrait avoir lieu lors du 2e tour de scrutin, LREM devrait remporter la majorité absolue à l'Assemblée nationale, chambre basse du parlement français, le 18 juin prochain et disposer de la majorité nécessaire pour mettre en œuvre son programme et faire passer ses réformes.

Seuls 4 députés ont été élus dès le 1er tour sur 577 sièges.

La République en marche remporte la majorité absolue aux élections législatives en France

Résultats

La République en marche (LREM), parti du président de la République Emmanuel Macron dirigé par Catherine Barbaroux, a largement remporté les élections législatives en France. Lors du 2e tour de scrutin le 18 juin, LREM a recueilli 43,06% des suffrages et a obtenu 306 élus, soit à lui seule la majorité absolue (289 sièges). Son partenaire du Modem a obtenu 6.06% des voix et 42 sièges. Les 6 ministres du gouvernement d'Edouard Philippe candidats à ces élections ont tous été élus.

On a assisté le 18 juin à un léger rééquilibrage et la défaite des partis traditionnels, cinglante lors du 1er tour le 11 juin, a été légèrement atténuée. Les Républicains (LR) ont obtenu 22,23% des voix et 113 sièges (- 81 par rapport aux précédentes élections législatives des 10 et 17 juin 2012). Leurs alliés de l'Union des démocrates et indépendants (UDI) ont recueilli 3,04% des suffrages et obtenu 17 élus. La droite sera donc la principale force d'opposition à LREM au sein de l'Assemblée nationale, chambre basse du Parlement français.

Le Front national (FN) a obtenu 8,75% des voix et 8 élus (+ 6) dont Marine Le Pen (qui quittera le Parlement européen). C'est la première fois que le parti populiste, très désavantagé par le système majoritaire, remporte des sièges dans des duels électoraux mais aussi la première fois que sa dirigeante remporte une élection. Le Front national, qui depuis 2015 engrangeait de « bons » résultats à chaque élection et aimait à se proclamer premier parti de France, échoue néanmoins à devenir le grand parti d'opposition au chef de l'Etat qu'il rêvait d'être.
La France insoumise (LFI) a recueilli 4,86% des suffrages et remporté 17 sièges dont Jean-Luc Mélenchon, qui quittera lui aussi le Parlement européen. Il pourra donc former un groupe parlementaire sans l'appui de son allié du Parti communiste (PCF). Ce dernier conduit par Pierre Laurent a obtenu 1,20% des voix et 10 élus. Ensemble sous l'étiquette du Front de gauche (FG), les 2 partis avaient obtenu 10 élus lors des précédentes élections de juin 2012 ; cette année, ils en conquièrent 27. Jean-Luc Mélenchon échoue cependant à prendre le dessus sur le Parti socialiste (PS) et à s'imposer comme le chef du principal parti de la gauche.
Le Parti socialiste (PS) est à terre. Avec 5,68% des suffrages et 29 élus (- 251), il subit la pire défaite de son histoire.

Comme lors de l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai dernier où chacun d'entre eux avait vu son candidat éliminé dès le 1er tour de scrutin, le PS et LR ont, à l'issue de ce scrutin législatif, obtenu chacun le plus faible nombre de députés de leur histoire.

La participation a également été la plus basse de l'histoire : seuls 42,64% des électeurs se sont rendus aux urnes (- 12,76 points par rapport au 2e tour du scrutin de 2012). « Les électeurs ont le sentiment que les jeux sont faits après le scrutin présidentiel et se disent 'à quoi bon aller voter' » analyse Frédéric Dabi, directeur adjoint de l'institut d'opinion IFOP. Ce fait, inhérent au système électoral, se greffe sur une fatigue électorale ; la forte abstention témoigne également de la fracture existant au sein de l'électorat. De nombreux électeurs opposés à Emmanuel Macron se sont sans doute abstenus faute d'avoir trouvé dans l'opposition de droite comme de gauche un projet alternatif capable de les mobiliser.

Résultats des élections législatives des 11 et 18 juin 2017 en France

Participation : 48,71% (1er tour) et 42,64% (2e tour)

Partis politiques	Nombre de voix obtenues (1er tour)	Pourcentage des suffrages recueillis (1er tour)	Nombre de voix obtenues (2e tour)	Pourcentage des suffrages recueillis (2e tour)	Nombre de sièges
Extrême gauche	175 387	0,77	0	0	0
Parti communiste (PCF)	615 503	2,72	217 833	1,20	10
La France insoumise (FI)	2 497 661	11,02	883 786	4,86	17
Parti socialiste (PS)	1 685 773	7,44	1 032 885	5,68	29
Parti radical de gauche (PRG)	106 287	0,47	64 860	0,36	3
Divers gauche	362 328	1,60	263 619	1,45	12
La République en marche (LREM)	6 390 797	28,21	7 826 432	43,06	308
Mouvement démocrate (MoDem)	932 229	4,11	1 100 790	6,06	42
Union des démocrates et indé-pendants (UDI)	687 219	3,03	551 760	3,04	18
Les Républicains (LR)	3 573 366	15,77	4 040 016	22,23	113
Divers droite	625 395	2,76	306 240	1,68	6
Debout la France (DLF)	265 433	1,17	17 344	0,10	1
Front national (FN)	2 990 592	13,20	1 590 858	8,75	8
Extrême droite	68 319	0,30	19 030	0,10	1
Ecologistes	973 739	4,30	23 197	0,13	1
Régionalistes	204 078	0,90	137 453	0,76	5
Autres	500 458	2,21	100 574	0,55	3

Source : ministère de l'intérieur http://elections.interieur.gouv.fr/legislatives-2017/FE.html

La victoire de LREM est un événement inédit dans l'histoire politique française. A l'issue des élections législatives, l'Assemblée nationale est totalement renouvelée : les trois quarts des députés sont des néophytes. Il faut dire que 40% des élus sortants (50 LR et 80 PS) ne se représentaient pas.

La République en marche, créée il y a tout juste un an, a obtenu à elle seule la majorité absolue. On peut y voir un effet mécanique du large succès d'Emmanuel Macron au scrutin présidentiel des 23 avril et 7 mai derniers, succès qui a entraîné une surreprésentation parlementaire du nouveau président de la République, encore amplifiée par l'élimination simultanée, dès le 1er tour du scrutin présidentiel, des candidats des deux principaux partis de la vie politique française (LR et PS).

Le succès de LREM témoigne également du très fort désir de renouvellement des électeurs, qui, sans ménagement aucun, ont balayé les sortants. « Si le nouveau président de la République obtient la majorité absolue, ce serait un exploit politique total. Cela signifierait, en tout cas pour quelque temps, la destruction des partis traditionnels » a ainsi déclaré Dominique Rousseau, professeur de droit constitutionnel, quelques jours avant les élections.

Il s'agit désormais pour Emmanuel Macron de faire vivre cette majorité constituée de nouveaux élus, voire de nouveaux venus en politique (260 candidats

LREM n'appartenaient à aucun parti politique avant le scrutin), et de gérer la diversité de leurs profils. Le résultat des élections est porteur de bonnes nouvelles : la prochaine Assemblée nationale comptera ainsi 224 femmes sur 577 députés, soit 39% des députés, un autre record. La représentation des élus issus du secteur privé est également en nette augmentation : de nombreux nouveaux députés exercent une profession libérale. En outre, beaucoup sont des militants associatifs.

Il est pourtant difficile de parler d'élan populaire à l'issue de ces élections législatives, tout d'abord en raison de l'abstention, qui a rassemblé la majorité des citoyens, mais aussi en raison de la grande partie des électeurs qui ne seront pas représentés à l'Assemblée nationale. Emmanuel Macron est à la tête d'un pays divisé : plus d'un Français sur deux n'a pas voté aux élections législatives et un électeur sur deux (49,99%) a voté pour un candidat populiste lors du 1er tour du scrutin présidentiel du 23 avril dernier.

Avec 136 députés, les Républicains et leurs alliés de l'Union des démocrates et indépendants seront en mesure de jouer un véritable rôle d'opposants. Reste à voir quel sera le positionnement des élus de droite face au gouvernement d'Edouard Philippe, Premier ministre issu de leurs troupes. Certains membres des Républicains – appelés les « constructifs » – ont d'ores et déjà annoncé qu'ils étaient prêts à participer à la majorité présidentielle et qu'ils voteront la confiance au gouvernement le 4 juillet prochain, jour où le chef du gouvernement fera son discours de politique générale à l'Assemblée nationale (celui-ci est suivi d'un vote des députés).

Le président de la République Emmanuel Macron possède désormais les moyens de mener sa politique et d'engager les réformes qu'il souhaite mettre en œuvre pour transformer le pays. La première d'entre elles devrait être celle du Code du travail qui sera révisé pour assurer une plus grande flexibilité du marché de l'emploi. Pour ce faire, le gouvernement devrait procéder par ordonnances.
La 15e législature s'ouvrira le 27 juin prochain.

Retrouvez l'ensemble de nos publications sur notre site :
www.robert-schuman.eu

Directeur de la publication : Pascale JOANNIN

LA FONDATION ROBERT SCHUMAN, créée en 1991 et reconnue d'utilité publique, est le principal centre de recherches français sur l'Europe. Elle développe des études sur l'Union européenne et ses politiques et en promeut le contenu en France, en Europe et à l'étranger. Elle provoque, enrichit et stimule le débat européen par ses recherches, ses publications et l'organisation de conférences. La Fondation est présidée par M. Jean-Dominique GIULIANI.